

Politique de développement durable

Loto-Québec a pour mission d'exploiter dans l'ordre et la mesure des jeux de hasard et d'argent au Québec. La Société reconnaît son rôle de citoyen corporatif responsable envers ses employés, ses clients, ses partenaires et la collectivité.

C'est dans cette optique que Loto-Québec entend intégrer, dans le cadre de ses activités, des actions qui favoriseront un développement durable afin de satisfaire les besoins du présent et ceux des générations futures, tout en contribuant à la pérennité de la Société. Cette contribution englobe les aspects économique, social et environnemental.

Pour répondre à ses objectifs de développement durable, Loto-Québec s'engage à :

1. Optimiser les retombées économiques pour l'ensemble de la collectivité québécoise en tenant compte du développement durable :

- en retournant entièrement le fruit de ses activités à la collectivité québécoise
- en visant à maintenir sa contribution économique sans augmenter l'offre globale de jeu
- en innovant par la recherche et le développement dans son secteur d'activité commerciale
- en contribuant à l'essor de l'industrie du tourisme au Québec
- en mettant à contribution son expertise dans le cadre de projets nationaux et internationaux, porteurs pour son développement et celui des collectivités

2. Privilégier l'acquisition de biens et de services auprès de fournisseurs, d'entrepreneurs, d'organismes et de sous-traitants qui adoptent des pratiques responsables de développement durable :

- en intégrant des critères de développement durable dans le processus décisionnel lors d'appels d'offres et de l'achat de biens et de services

3. Promouvoir les comportements de jeu responsables auprès de la clientèle et des employés de Loto-Québec et de ses filiales :

- en mettant en place des moyens de prévention au sein des opérations de jeux de Loto-Québec afin de minimiser les coûts sociaux liés aux jeux de hasard et d'argent
- en favorisant la formation des employés et des détaillants
- en investissant dans la prévention, la sensibilisation et la recherche, en lien avec le jeu excessif

4. Développer et maintenir des relations harmonieuses avec les communautés :

- en s'impliquant au sein des communautés où la Société est implantée et où elle compte développer de nouveaux projets afin de maximiser les retombées socio-économiques locales

5. Appuyer des organismes et des événements qui ont des retombées significatives dans leur milieu :

- en contribuant au financement d'organismes sans but lucratif par l'entremise de ses activités commerciales
- en soutenant l'action communautaire et humanitaire
- en appuyant des organismes par des commandites sociétales et la billetterie corporative
- en commanditant des événements populaires et rassembleurs en fonction de leur potentiel de retombées sociales et économiques dans la communauté et de leur pouvoir d'attraction touristique

6. Agir comme un employeur responsable :

- en offrant un milieu de travail sain et sécuritaire à ses employés
- en étant équitable en matière d'embauche et de conditions de travail
- en offrant de la formation et du perfectionnement

7. Contribuer à la promotion et à la préservation du patrimoine culturel du Québec :

- en soutenant le milieu québécois des arts et de la culture

8. Adhérer à des modes de gestion préventive de manière à réduire l'impact de ses activités et de ses infrastructures sur l'environnement :

- en utilisant les ressources naturelles et énergétiques de façon responsable
- en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre
- en favorisant la gestion environnementale des infrastructures actuelles et à venir

9. Favoriser la compréhension et l'engagement des différents publics à l'interne en matière de développement durable :

- en informant et en sensibilisant les différents publics internes aux initiatives de développement durable de la Société et de ses filiales.
- en encourageant les employés à participer à des projets de développement durable

10. Assurer la transparence de sa démarche de développement durable :

- en publiant ses objectifs et réalisations en matière de développement durable dans son rapport annuel et autres supports de communication
- en rendant accessible l'information en rapport avec sa démarche de développement durable à ses divers publics externes

11. Assurer un processus d'amélioration continue par un suivi de ses actions de développement durable :

- en mesurant le degré d'atteinte de ses objectifs de développement durable en fonction d'indicateurs préétablis
- en tenant compte des commentaires et des recommandations formulés par les parties prenantes et le commissaire au développement durable

